

**105 PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **12 juillet à 15 h 30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents** : Mesdames Marie Céline Hébert et Denise Corneau, ainsi que messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Noel Picard.

**A motivé son absence** : Monsieur Gilles Payer.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à tous les membres présents sur le territoire, par un moyen technologique, conforme aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication du contrat AOP 2022-04 TP Services d'ingénierie civile projets d'amélioration d'infrastructures routières
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

**2022-07-20296  
Ouverture de l'assemblée**

**Il est résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance extraordinaire à 16 h 15.

**Adoptée.**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2022-07-20297  
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée.**

3. **Adjudication du contrat AOP 2022-04 TP Services d'Ingénierie civile -Projets d'amélioration d'infrastructures routières**

**2022-07-20298**

**Adjudication du contrat AOP 2022-04 TP**

**Services d'ingénierie civile – Projets d'amélioration d'infrastructures routières**

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport des résultats d'évaluation du Comité de sélection a été déposé au Conseil à la suite d'une évaluation par système de pondération des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres AOP 2022-04 TP Services d'ingénierie civile -Projets d'amélioration d'infrastructures routières ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage est Équipe Laurence et que la soumission déposée est considérée conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le Conseil retient en partie l'offre d'*Équipe Laurence* pour les services d'ingénierie civile à effectuer dans le cadre des projets d'amélioration d'infrastructures routières, et ce, conformément aux précisions indiquées aux articles 1.1 et 2.18 du document d'appels d'offres;

**QUE** le Conseil précise les items aux bordereaux de soumission d'Équipe Laurence qu'il retient, à savoir :

- L'ensemble des items prévus au projet 3, chemin Preston, pour un montant total de 39 608.89, taxes incluses;
- Les activités énoncées aux items 1 à 3 pour les chemins du Lac-Gagnon Est (projet 1), Lac-Gagnon Ouest (projet 2) et des Mésanges (projet 4), pour un montant total de 35 872,20\$, taxes incluses;
- L'item 9 des projets 1, 2 et 4, à savoir les études géotechniques et environnementales, pour un montant total de 29 893,50\$, taxes incluses.

**QUE** suivant le délai prévu à l'article 3.2 et la période de validité de l'offre déposée, le Conseil se réserve le droit de retenir d'autres items au contrat, suivant l'évaluation des coûts pour la réalisation des travaux, pour retenir les services relatifs à la surveillance des travaux pour les projets 1, 2 et 4.

**QUE** les documents d'appel d'offres AOP2022-04 TP, la soumission déposée ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

**QUE** les dépenses soient financées par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement des factures liées aux services d'ingénierie civile dans le cadre de projets d'amélioration d'infrastructures routières qui respectent la présente adjudication, tout excédent devra faire l'objet d'une nouvelle résolution.

**Adoptée.**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-07-20299**  
**Levée de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE la séance soit et est levée à 16 h 20.**

---

**David Pharand**  
**Maire**

---

**Julie Ricard**  
**Directrice générale et greffière-trés.**